GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c1	commerce de détail								
		c2	service personnel et professionnel								
		c5	commerce artériel léger								
		c12	commerce de restauration								
		c13	commerce d'hébergement								
		c14	centre commercial								
		p1	communautaire récréatif								
		u1	utilité publique légère								
		p3	communautaire d'envergure	■(e)							
		c9	commerce de récréation intérieure								
	LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	0							
		Nombre de logements	max.	0							
	STRUCTURE / BÂT	Isolée		■							
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2							
		Largeur minimum	(m)	15							
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	400							

TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	2500							
		Largeur minimum	(m)	30							
		Profondeur minimum	(m)	30							

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8							
		Avant maximun	(m)	--							
		Latérale minimum	(m)	5							
		Total des deux latérales minimum	(m)	10							
		Arrière minimun	(m)	10							
		Espace naturel	(%)	--							
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4							
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--							
		Nombre de logement / hectare	max.	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES				(3) (9) (12)							

ZONE: ***Cb 709 (2/2)***

Commerciale de grandes surfaces

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis les services financiers et d'affaires

(b) uniquement permis e) atelier d'installation et garage de réparation de véhicules et machinerie, f) atelier d'installation d'acces-soires pour véhicules et i) magasin de vente d'articles pour l'automobile ou pour la piscine

(c) excluant les restaurants saisonniers

(d) uniquement permis l'hébergement moyen et d'envergure sauf les regroupements de chalet en location

(e) uniquement permis les établissements civiques

(f) uniquement les établissements liés à la santé

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

* **Suite dispositions spéciales de (1 /2)**

(9) Art. 13.5 - Enseignes à proximité Aut. 15 et Route 117

(10) Abrogé

(11) Abrogé

(12) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	
2019-06-21	2019-U53-78	retrait c7

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	**2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	**2009-U54**
MISE À JOUR:	**mars-24**

709 (2/2)